

Le Monde. Publié le 05/10/2022 à 06h30, mis à jour à 12h05. Auteur : Jean Debrie  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/05/jean-debrie-on-observe-une-forme-de-reconnexion-des-villes-a-leur-fleuve\\_6144448\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/05/jean-debrie-on-observe-une-forme-de-reconnexion-des-villes-a-leur-fleuve_6144448_3244.html)

## **Jean Debrie, professeur en aménagement de l'espace : « On observe une forme de reconnexion des villes à leur fleuve »**

### **Tribune**

Jean Debrie. Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-cités

Dans une tribune au « Monde », le professeur en aménagement de l'espace et urbanisme se félicite de ce regain d'intérêt pour les fleuves en milieu urbain, mais invite à prendre en compte la dimension écologique.

L'été « *de tous les extrêmes* » – selon l'expression de Météo France dans son bilan climatique de la période estivale 2022 – a été largement commenté. Les épisodes de forte chaleur doublés d'une très faible pluviométrie se sont traduits par des niveaux particulièrement bas des cours d'eau en Europe. Plus dramatiques, les pluies torrentielles au Pakistan après un épisode de sécheresse ont généré de terribles inondations fluviales d'une large partie du territoire.

En Europe, le débordement meurtrier de la Meuse, en juillet 2021, en Belgique et en Allemagne, en particulier dans la province de Liège, a également apporté un éclairage brutal sur la recrudescence de ces événements extrêmes et sur la vulnérabilité des espaces urbains. Dans le rapport qu'entretiennent les villes à leur fleuve, la prise en compte de ces phénomènes semble encore limitée.

Ce rapport a pourtant largement évolué dans la période récente. Si la plupart des villes sont nées de leur cours d'eau, ce lien originel avait été coupé dans une logique de séparation des espaces urbains et des berges, destinées progressivement aux fonctions industrielles, puis à celles de circulations routières transformant ces berges en autoroutes et en parkings. Depuis une trentaine d'années, dans la plupart de ces villes, un double agenda de requalification des friches industrielles, d'une part, et des voiries routières, d'autre part, traduit une forme de reconnexion des villes à leur fleuve.

### **Fragmentation des politiques**

De grands projets développés sur les anciens espaces industriels participent ainsi du réaménagement de la ville sur elle-même. La requalification des berges dessinée par des urbanistes et paysagistes offre des espaces publics et des continuités nouvelles aux usagers. Ces aménagements sont l'objet de débats nombreux, tant dans le type d'espaces produits que dans le choix d'une requalification contraignant les mobilités automobiles. Débats souvent vifs, il reste que ce renouvellement des centres le long des berges marque un moment important de l'urbanisme des villes fluviales.

Espaces commerciaux, bureaux, embellissement, espaces publics, patrimonialisation..., de nombreux enjeux soutiennent cette requalification. La question écologique n'est pas centrale dans la prise en compte de ce rapport au fleuve par les politiques publiques. Celles-ci sont principalement développées à l'échelle des communes et des intercommunalités et traitent donc de façon fragmentée ce rapport au cours d'eau. Au-delà de la qualité évidente de certains projets ou des nouveaux espaces publics proposés, cette fragmentation des politiques urbaines interdit en partie une lecture collective du fleuve comme élément indispensable de la transition écologique.

### **Ecosystème à défendre**

Ce constat, posé à l'échelle de la région parisienne dans un manifeste par l'association La Seine n'est pas à vendre, invite à signaler cet intérêt écologique et à considérer le fleuve comme écosystème à défendre, réservoir de la biodiversité, trame de fraîcheur, couloir de ventilation et plus globalement grand paysage. Il invite aussi à réfléchir aux démarches territoriales collaboratives (élus, techniciens, citoyens, associations, acteurs économiques, chercheurs) aptes à défendre cet intérêt à l'échelle du bassin fluvial.

La démarche du parlement de Loire initiée par le Polau-pôle arts & urbanisme – cycle d'auditions publiques entre arts, sciences et droit de la nature visant à définir les formes d'un parlement « *pour une entité non humaine où la faune, la flore, et les différents composants matériels et immatériels seraient représentés* » – est un exemple récent stimulant. Il trace peut-être une voie nouvelle de reconnaissance des cours d'eau comme personnalité juridique basée sur la construction d'une communauté susceptible de mettre en place de nouvelles manières d'aménager.

La transition écologique est au cœur des exercices de prospective. Des objectifs à l'horizon 2030 et 2050 sont posés (climat, énergie, alimentation, économie circulaire) dans les plans urbains. Ils sont ambitieux – au même titre que les objectifs européens et nationaux –, mais pour l'instant hors de portée car impliquant une transition de l'appareil économique lui-même. Le fleuve peut être un élément important de cette transition tant dans le volet des mobilités (la logistique fluviale) que dans le développement des activités économiques nécessaires à cette transition (recyclage, déchets, énergies renouvelables).

Des initiatives politiques récentes tendent à émerger pour discuter de ces enjeux, encore faiblement sans doute au regard de l'impératif de transition. Cette articulation des différentes fonctions écologiques, économiques et récréatives requiert une évolution du modèle d'occupation des berges vers davantage de mixité d'usages et donc vers une nouvelle lecture collective et interterritoriale du fleuve.

Cet article fait partie d'un dossier réalisé en partenariat avec le Forum de la résilience, organisé par la Métropole Rouen-Normandie

**Mentions légales :** Toute utilisation dans un cadre professionnel ou commercial ou toute commercialisation de ce contenu auprès de tiers est interdite, sauf accord exprès de la Société Éditrice du Monde à demander à l'adresse suivante : [droitsdauteur@lemonde.fr](mailto:droitsdauteur@lemonde.fr).